

Conditions générales de livraison et de montage

Valcalorie SA

1. Domaine d'application

- Les "conditions générales" (par la suite CG) s'appliquent à toute relation juridique entre Valcalorie SA et ses clients, même si elles ne sont pas expressément mentionnées dans le contrat. Le client accepte avec la commande écrite ou à la conclusion du contrat de maintenance le caractère contraignant des CG. Valcalorie SA n'assume des obligations supplémentaires uniquement si Valcalorie SA l'a explicitement convenu.
- Les conditions du client contraires aux CG ne seront valables uniquement si elles ont été communiquées par écrit au préalable à Valcalorie SA et qu'elles ont été acceptées au cas par cas par cette dernière société.
- Le client devra informer Valcalorie SA des prescriptions juridiques, administratives et autres normes similaires dont il doit être tenu compte dans le cadre de la réalisation du contrat.

2. Conclusion et modification du contrat

- Chaque commande nécessite, pour être valable, la confirmation écrite de Valcalorie SA sous la forme de confirmation de la commande. Si, dans les 8 jours après renvoi de la confirmation de commande, aucun avis contraire n'est signifié à Valcalorie SA, les spécifications énumérées dans le contrat ou la commande seront contraignantes.
- Tout ajout ultérieur ou modification de la commande par le client ne sera valable qu'après confirmation écrite de Valcalorie SA et pourra justifier une modification du contrat en particulier sur les prix offerts et les délais.
- En cas de non conclusion de contrat, les documents techniques (plans, dessins, description, etc.) doivent être rendus à Valcalorie SA. Les plans, dessins, description, etc. ne peuvent ni être reproduits ni remis à des tiers. Ils restent propriété de Valcalorie SA.

3. Objet du contrat

- Les illustrations, croquis d'offre, prospectus, etc. ont un caractère d'orientation et n'engagent pas Valcalorie SA. Le fournisseur se réserve le droit à des modifications.

4. Prix et conditions de paiement

- Les prix se comprennent nets, départ usine, sans emballage, en francs suisses, sans déductions. Les frais de montage et de mise en service sont, sauf convention spéciale, à la charge de l'acheteur.
- Les frais annexes tels que: ports, assurances, impôts de toutes sortes, droits, taxes, douanes, etc. sont à la charge de l'acheteur.
- Les paiements se font, sauf convention spéciale, sans aucune déduction d'escompte, de frais, d'impôts, de taxes, etc.
- La signature du devis vaut expressément reconnaissance de dette au sens de la Loi sur les poursuites et faillites pour le montant indiqué dans le devis.
- Suite à la signature du présent contrat, toute facture envoyée au client qui n'est pas contestée par ses soins dans les 10 jours par lettre recommandée vaut également reconnaissance de dette au sens de la Loi sur les poursuites et faillites pour le montant facturé.
- Les factures de Valcalorie SA devront être réglées dans les 30 jours à compter de la date de facturation sous réserve d'un accord contraire signé par Valcalorie SA. Si la facture n'est pas créditée sur le compte de Valcalorie SA dans le délai maximum accordé, Valcalorie SA considérera ce fait comme un retard de paiement, sans mise en demeure. Dès cette date, un taux d'intérêts de retard de 5% l'an sera dû par le client à Valcalorie SA.
- Valcalorie SA se réserve le droit de demander un paiement en avance.
- Le non-respect des conditions de paiement annule toute garantie prévue sous ch. 7.

5. Réserve de propriété

- Les marchandises, installations ou parties de celles-ci livrées, resteront en pleine propriété de Valcalorie SA jusqu'au paiement intégral de toutes les créances dues par le client.

6. Transport

- L'expédition – le transport – se fait toujours aux risques et périls du client (également en cas de livraison convenue gratuitement).
- L'assurance contre tous dégâts est l'affaire du client, également si c'est Valcalorie SA qui la conclut.
- Les réclamations concernant des dégâts pendant le transport, ou le constat de pièces manquantes, sont à signaler au plus tard dans les 7 jours après réception de la marchandise. Un procès-verbal de constat des dégâts, signé, est à établir par le transporteur.

7. Garantie

- La durée de la garantie est de deux ans.
- Valcalorie SA s'engage à améliorer ou remplacer, pendant la durée de la garantie, toutes les pièces abîmées ou inutilisables, de mauvaise qualité, aussi rapidement que possible. Les pièces défectueuses doivent être retournées franco chez le fournisseur. Elles restent propriété de Valcalorie SA.
- Lors de la mise en service les instructions doivent être respectées. Les dommages dus en cas de non-respect des instructions de service sont à la charge du client.
- La garantie s'applique exclusivement aux pièces détachées, mais pas aux travaux inhérents de montage et aux frais de déplacement. Sont exclus de la garantie tous les dégâts dus à une usure normale, à un entretien insuffisant ou à l'utilisation d'accessoires non conformes.
- Valcalorie SA ne peut répondre à une responsabilité plus étendue, tel que la rupture de contrat.
- La garantie devient nulle lorsque des modifications ou réparations sont entreprises par des tierces personnes sans le consentement de Valcalorie SA. Des travaux de garantie effectués par des tiers ne sont pas acceptés par Valcalorie SA, sauf accord exprès contraire.
- Valcalorie SA se réserve le droit de sous-traiter les livraisons à effectuer conformément au contrat. En cas de livraison par un intermédiaire, Valcalorie SA applique la garantie exclusivement selon les engagements de garantie du sous-traitant.
- Le client est tenu d'inspecter le travail effectué dès sa réalisation. Si dit travail ne correspond pas à ce qui a été convenu dans le contrat de maintenance respectivement dans les commandes subséquentes ou présente des défauts, le client devra en informer Valcalorie SA par lettre recommandée dans les 7 jours dès le travail effectué. Les plaintes ultérieures ne seront pas acceptées.
- Dès réception de la réclamation, Valcalorie SA se réserve la possibilité de faire examiner les défauts communiqués par un de ses collaborateurs ou experts selon son choix.
- En cas de remplacement et/ou fourniture de pièces ou matériel par Valcalorie SA, la société garantit la bonne facture de ces dernières pour une durée d'une année.
- Toute garantie ou responsabilité au-delà de ce qui est décrit supra est expressément exclue. Valcalorie SA exclut ainsi en particulier toute garantie et responsabilité qui serait imputable à des défauts ou dommages en raison notamment d'un mauvais entretien ou utilisation de la part du client. Dans tous les cas, toute responsabilité sera exclue si les produits, installations ou parties de celles-ci ont été modifiées, salies ou endommagées par des entreprises ou personnes tierces.
- Pour des défauts qui entrent dans la garantie, Valcalorie SA exclut tout droit allant au-delà d'une livraison de remplacement ou d'une réparation, spécialement révoquant, réduction de la facture ou demande de dommages-intérêts qu'il s'agisse de dommages consécutifs ou indirects. Si les défauts couverts par la garantie ne sont pas détectés dans les délais d'examen et de réclamation cités supra, Valcalorie SA ne pourra être tenue pour responsable.

8. Changement des conditions générales des ventes

- Valcalorie SA se réserve le droit de modifier les termes des CG. Les changements seront communiqués par écrit au client et il pourra s'y opposer dans un délai maximum de 14 jours, délai après lequel ils seront réputés acceptés par ce dernier.

9. Engagement de livraison/force majeure

- On interprète comme force majeure toutes les conditions qui ont un effet sur l'accomplissement du contrat. Dans de telles circonstances, le délai d'intervention (urgente ou non) est prolongé tant que l'empêchement persistera. Valcalorie SA est également en droit de résilier le contrat sans indemnité, en totalité ou en partie, si la force majeure a rendu impossible l'exercice du contrat.

10. Nullité partielle

- Si une ou plusieurs clauses de ces CG devai(en)t être constatée(s) nulle(s) ou invalide(s) pour quelque raison que ce soit, cela ne concernera pas les conditions restantes. Celles-ci restent inchangées et conservent leur validité.

11. For et droit applicable

- Pour tous les litiges pouvant intervenir entre Valcalorie SA et le client, le for juridique est à 1950 Sion.
- Valcalorie SA se réserve cependant le droit de poursuivre le client devant les tribunaux correspondant à son siège d'affaires.
- Le droit suisse est applicable.